Votre courrier

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **88 (2000)**

Heft 1443

PDF erstellt am: **08.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

MISE AU CONCOURS

Suite au départ de la titulaire, une chaire de

professeur ordinaire
d'ethnologie

est mise au concours à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel.

Entrée en fonctions	:	1er mars 2001 ou à convenir
Charge	:	chaire complète (7 heures hebdomadaires d'enseignement, activités de recherche, tâches administratives)
Traitement	:	légal
Obligations	:	légales

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Doyen de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, Espace Louis-Agassiz 1, CH - 2000 Neuchâtel. Une fiche de renseignements peut être obtenue à cette adresse.

Les dossiers de candidature, établis selon les directives de la fiche de renseignements, doivent être transmis au Département de l'Instruction publique et des affaires culturelles du canton de Neuchâtel, Service de l'enseignement universitaire, Château, CH - 2001 Neuchâtel, jusqu'au 31 août 2000.

Les places mises au concours par l'administration cantonale sont ouvertes indifféremment aux hommes et aux femmes.

Liliane Maury Pasquier
Conseillère nationale

Par ces quelques lignes, je tiens à réagir au dossier « langage et sexisme » et, plus particulièrement, à l'article signé Perle Bugnion-Secretan, qui fait allusion à la nouvelle Constitution fédérale. (...) La version française initiale du Conseil fédéral ne tenait absolument pas compte des impératifs de la formulation non sexiste, tous les vocables figurant exclusivement au masculin (citoyens, Suisses, président, chancelier, homme, etc.). Suite à ma proposition, reprise au Conseil des États par Christiane Brunner, mais surtout suite à un battage médiatique et une campagne de lettres adressées aux membres de la commission de la réforme de la Constitution – organisés avec le précieux soutien des bureaux de l'égalité fédéral et cantonaux – nous avons obtenu que la nouvelle constitution prenne en compte, tout au moins en partie, certains critères de formulation non sexiste. (...) Sachez encore que l'engagement pour une formulation non sexiste des textes légaux est loin d'être terminé en Suisse, raison pour laquelle j'ai déposé un postulat no 99.3522, le 7 octobre 1999, sous le titre « Formulation non sexiste – mise en œuvre des recommandations d'application », dont le texte est le suivant : « Le Conseil fédéral est prié, en collaboration avec l'administration, d'appliquer les recommandations contenues dans le rapport du Groupe de travail interdépartemental de la Confédération, de juin 1991, sur la formulation non sexiste des textes législatifs et administratifs et de présenter au Parlement des messages qui tiennent compte de ces recommandations dans toutes les langues nationales. » Le Conseil fédéral a répondu négativement à ma demande et ce postulat est en attente d'être traité par le Conseil national. Il a toutefois peu de chance d'être accepté... sauf si les féministes se mobilisent de nouveau pour faire comprendre les avantages à adapter toutes nos nouvelles lois à ce mode de faire plus égalitaire.

FONDATION PIERRE GIANADDA MARTIGNY

MUSÉE GALLO-ROMAIN - MUSÉE DE L'AUTOMOBILE
COLLECTION LOUIS ET EVELYN FRANCK
PARC DE SCULPTURES

Van Gogh

rétrospective

21 juin - 26 novembre 2000

Tous les jours de 9 heures à 19 heures

Rens.: tél. (027) 722 39 78 - fax (027) 722 52 85
http://www.gianadda.ch

Danielle Allisson
Genève

À la lecture du numéro 1441, étonnée j'ai pris la plume. En effet, depuis un certain temps déjà, je voulais vous faire une remarque et repoussais ce moment. Cette fois, le dossier principal traitant du sexisme dans le langage, je me demande vraiment pourquoi les offres d'emploi des universités sont écrites uniquement au masculin ? Est-ce par provocation ? Est-ce parce que c'est « laid » d'écrire professeure ? J'espère, même si la LEg ne permet pas de sanctionner une offre d'emploi discriminatoire, qu'à l'avenir vous prendrez les mesures qui s'imposent. Il me semble en effet que l'on ne peut s'en tenir à la théorie et que vous devriez être les premières à pratiquer l'exercice avec ou sans trait d'union !

RÉPONSE DE LA RÉDACTION

Le contenu des offres d'emploi relève uniquement des universités. Nous avons déjà soulevé cette question auprès d'elles, mais sans succès; elles ne semblent pas convaincues de la nécessité de féminiser leurs offres d'emploi, même si elles manifestent leur souci 0de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique et le souhait d'encourager les candidatures féminines. Nous nous excusons auprès du lectorat qui serait choqué par cette contradiction.

José Gonzalez
Genève

C'est avec un grand plaisir que je parcours votre journal chaque mois malgré mon manque de temps chronique. Votre pugnacité est un véritable régal. Pour ce qui est de l'article « Et l'homme créa le mot » dans le numéro d'avril, je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'ajouter des commentaires. Je pense que vous avez mis le doigt dans le mille. (...)